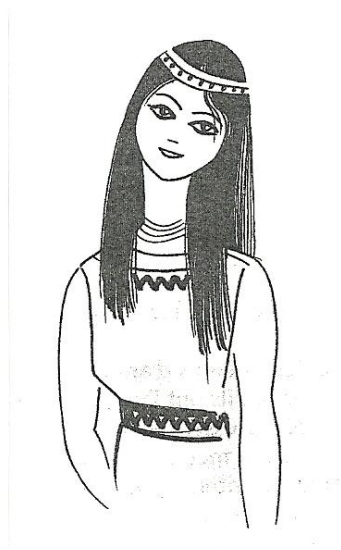


Le port du voile pour la
femme dans
l'assemblée chrétienne:
--- Quel voile ? ---



Éditions Ôr Vē Shalom

Michel Cournoyer

Introduction

J'ai reçu en 2013 parmi mes courriels, de la part d'une correspondante de la Suisse, un message qui renfermait cette question précise: « Suite à ton nouveau livre « *Le chrétien et l'habillement...* », j'aimerais savoir quelle est ta position sur la femme dans l'assemblée au sujet du voile. Dans l'assemblée, pas au dehors. Sois remercié. »

Problématique : Qu'en est-il de la question du « *port du voile* » pour les femmes dans les assemblées chrétiennes et messianiques? Qu'est-ce que Dieu a voulu ? Que signifie vraiment, réellement, éternellement, le passage de 1 Corinthiens 11 : 1 à 17 ? -- Jésus nous a-t-il donné des instructions claires ou nous a-t-il laissé dans une position plutôt floue?

Je commençai à élaborer une esquisse de réponse, lorsque je rencontrai un couple de chrétiens qui désirait un renouveau dans l'Église, mais qui, en même temps, tenait mordicus au « *port du voile* » pour la femme dans l'assemblée. Je m'aperçus alors que cette histoire de « *port du voile* » n'était que la toute petite pointe d'un iceberg gigantesque (= le cas de l'autorité, dans le couple, la famille, l'église...). Personnellement, cette affaire du « *voile* » pour la femme dans les assemblées chrétiennes ne m'avait plus préoccupé depuis une vingtaine d'années, alors que le Seigneur m'avait déjà répondu à une question précise en ce sens. Mais comme je n'avais pas écrit cette réponse sur papier, à partir des versets concernés, j'avais oublié plus ou moins la réponse que j'avais reçue. C'est une situation qui peut arriver, avec le grand nombre des années écoulées, lorsque Dieu nous a répondu sur une question que nous lui avons posée; le cas étant résolu de façon définitive dans notre cœur, nous ne sommes plus portés à y penser ni à y revenir. Et c'est ce qui c'était passé dans mon cas. Avec l'éclairage reçu du Seigneur à ce moment-là, le problème pour moi avait disparu; tout était clair, réglé, apaisé. Et comme je n'avais pas été confronté depuis ce temps à une situation qui posait à nouveau ce « *problème* », j'étais demeuré dans ma douce paix.

Mais là, en ce printemps 2013, je me voyais à nouveau confronté, de façon pratique et terre-à-terre à cette problématique. Alors, j'ai fait, pour la deuxième fois, sur le même sujet, la même démarche que j'avais déjà faite, et que je fais normalement, et qui est celle-ci : pour n'importe quel sujet épineux ou question biblique, j'ai toujours voulu privilégier et afficher l'attitude suivante = aller à Dieu, directement, et attendre sa réponse, car toute opinion personnelle n'a aucune valeur au départ, s'il ne s'agit pas de la Justice de Dieu exprimée dans Sa Parole. Je me suis donc à nouveau adressé à Dieu pour connaître sa pensée au sujet de cette histoire de « *port du voile* ». Voici le fruit que la méditation de sa Parole a pu me communiquer.

La question du voile sur la base de 1 Corinthiens 11

Nous pouvons commencer par une sorte de constat, qui est plus une question qu'une réponse! Alors, réponse ou question, à notre question !? **Jésus répondait souvent à des questions par des questions !?** Sous la Nouvelle Alliance, un « *morceau de tissu* » serait-il vraiment obligatoire pour afficher une soumission fondamentale ? Le fait d'imposer le « *port d'un voile* » pour les femmes dans une assemblée chrétienne cacherait-elle quelque chose d'immensément plus grave et important ? Serions-nous dans la situation exprimée dans le verset suivant -- Matthieu 22 : 29 : «... *Vous êtes dans l'erreur, parce que vous ne comprenez ni les Écritures, ni la puissance de Dieu.* » Alors, pour ce qui est du « *port du voile* » proprement dit, qu'est-ce qui est important, et comment avons-nous réagi jusqu'à maintenant ?

Texte biblique de référence : à moins d'avis contraire, la version utilisée dans tout le document est celle de la Bible Second révisée de Genève -- 1975/1979

1 Corinthiens 11 : 1 à 17: « 1. *Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Christ.* 2. *Je vous loue de ce que vous vous souvenez de moi à tous égards, et de ce que vous retenez mes instructions telles que je vous les ai données.* 3. *Je veux cependant que vous sachiez que Christ est le chef (= la tête) de tout homme, que l'homme est le chef (traduction plus exacte = la tête) de la femme, et que Dieu est le chef de Christ.* 4. *Tout homme qui prie ou qui prophétise, la tête couverte, déshonore son chef.* 5. *Toute femme, au contraire, qui prie ou qui prophétise, la tête non voilée, déshonore son chef: c'est comme si elle était rasée.* 6. *Car si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe aussi les cheveux. Or, s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle se voile.* 7. *L'homme ne doit pas se couvrir la tête, puisqu'il est l'image et la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme.* 8. *En effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme;* 9. *et l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme.* 10. *C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité dont elle dépend.* 11. *Toutefois, dans le Seigneur, la femme n'est point sans l'homme, ni l'homme sans la femme.* 12. *Car, de même que la femme a été tirée de l'homme, de même l'homme existe par la femme, et tout vient de Dieu.* 13. *Jugez-en vous-mêmes: est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être voilée?* 14. *La nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas que c'est une honte pour l'homme de porter de longs cheveux,* 15. *mais que c'est une gloire pour la femme d'en porter, parce que la chevelure lui a été donnée comme voile?* 16. *Si quelqu'un se plaît à contester, nous n'avons pas cette habitude, pas plus que les Églises de Dieu.* 17. *En donnant cet avertissement, ce que je ne loue point, c'est que vous vous assemblez, non pour devenir meilleurs, mais pour devenir pires. »*

Pour une deuxième fois donc, j'ai demandé à Jésus de m'expliquer, de me « révéler » ce passage de 1 Corinthiens 11, et de me dire ce qu'il en est vraiment de cette histoire de « port du voile » pour la femme dans les assemblées. Par deux fois, à 23 ans d'intervalle, Il m'a donné exactement les mêmes réponses et les mêmes lumières sur sa Parole : en 1989 et à l'été 2013. Décidément, Dieu ne change pas d'avis quant à ses « devis » fondamentaux ! Je peux aussi vous affirmer qu'il n'y avait au départ dans mon cœur aucun préalable, aucune idée préconçue, aucune position personnelle spécifique. En réalité, je n'étais ni pour, ni contre. J'étais comme neutre, libre et dégagé, peut-être dans la seule position justement où on peut recevoir un message clair de la part de Dieu. Voici donc comment il m'expliqua ce passage de 1 Corinthiens 11, notamment en septembre 2013.

Il est important de mentionner au départ que les mots originaux utilisés dans le texte biblique de ce passage de 1 Corinthiens 11, traitent de « l'homme et de la femme » non pas exclusivement en tant que « mari et femme », en tant que « époux/épouses », mais plutôt en tant que « mâle et femelle », ayant donc une portée plus générale. Ce qui signifie qu'une femme célibataire doit suivre le conseil de Dieu autant que la femme mariée, parce qu'il s'agit de la création de l'être humain, masculin et féminin, nommés en hébreu « Ish et Isha ».

Après avoir félicité l'église de mettre en pratique ses recommandations, Paul commence par cette « déclaration divine » du verset 3 : « *Je veux cependant que vous sachiez que **Christ est le chef** (= tête) **de tout homme**, que **l'homme est le chef** (traduction plus exacte = tête) **de la femme**, et que **Dieu est le chef de Christ**.* » Pas très compliqué; c'est à prendre ou à laisser! Puis il enchaîne dans le vif de notre sujet au verset 4, mais surtout aux **versets 5 et 6** : « *Toute femme, au contraire, qui prie ou qui prophétise, **la tête non voilée**, déshonore son chef: **c'est comme si elle était rasée**. Car **si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe aussi les cheveux**. Or, **s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle se voile**.* » Bon, Dieu ne peut pas parler plus clairement que ça, on ne peut même pas discuter là-dessus, **il faut un voile**. La question n'est pas là; la question est de savoir quel est ce voile au juste? Quel type de voile? Quand j'apportai la question à Jésus, il me dit que la réponse se trouvait aux **versets 13 à 15** : « *Jugez-en vous-mêmes: est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être voilée? **La nature elle-même** ne vous enseigne-t-elle pas que c'est une honte pour l'homme de porter de longs cheveux (= imitation de la femme?), mais que **c'est une gloire pour la femme d'en porter, parce que la chevelure lui a été donnée comme voile**?* » Dieu m'expliquait alors qu'**Il avait déjà pourvu, lors de la création**, à cette distinction, à ce besoin du voile. Il lui en avait donné un « *déjà tout fait* », qui pousse naturellement, et qui n'est pas fait de main d'homme. « *Et Dieu vit que cela était très bon* »... et beau ! La femme qui porte des cheveux longs honore son créateur, puisqu'en faisant ainsi, elle démontre son

contentement vis-à-vis de Dieu, et l'acceptation de sa situation et de sa condition de femme, avec tout ce que cela comporte. Alors, lorsque le **verset 5** parle de femme « *non voilée* », il s'agit tout simplement d'une femme qui ne porte pas les cheveux longs, et donc arbore une chevelure masculine : « *Car si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe aussi les cheveux* » = **si une femme n'a pas les cheveux longs (féminins), et bien qu'elle les coupe, tant qu'à y être !** Et le **verset 6** explique ensuite que tant qu'à avoir les cheveux courts, et bien qu'elle aille jusqu'au bout de sa démarche = **qu'elle se fasse raser !** Ce qui explique que pour Dieu, les cheveux courts pour une femme, c'est la même chose que si elle était complètement rasée. Et les cheveux courts ou rasés, ce n'est pas féminin, selon le Seigneur. Les versets deviennent tellement clairs, avec le concours de l'Esprit, qu'il n'y a même pas matière au doute ou à discussion. Mais ils ne peuvent nous être révélés que seulement par l'Esprit de Dieu; nous ne pouvons pas les comprendre avec notre propre intelligence. C'est par révélation que nous pouvons recevoir les explications du Seigneur. En fait, il ne s'agit pas de lire la Bible, il s'agit de la « **recevoir par l'Esprit** ». Sinon, elle peut nous sembler complètement « *hors de sens* » et incompréhensible à mille et un endroits !

N'est-il pas curieux justement que depuis la plus lointaine Antiquité, toutes les femmes prêtresses dans les temples des nations, toutes celles qui étaient vouées depuis leur tendre enfance aux cultes abominables de dieux païens de toutes sortes, et celles qui faisaient la « *prostitution cérémonielle religieuse* », en faveur de ces dieux, avaient pratiquement toujours **les cheveux très courts**, et **la plupart du temps** étaient **complètement rasées** ? Et n'est-il pas curieux aussi que depuis le milieu du 20^e siècle, depuis le développement du « *mouvement féministe revendicateur* », la femme, qui veut être de plus en plus comme l'homme, se met soudainement à porter les cheveux courts, surtout quand elle se met à faire des activités qui sont à l'évidence bien plus masculines que féminines, et parfois même tout à fait contraires à sa constitution physique et à sa propre nature ? La coïncidence n'est-elle pas frappante et extrêmement évocatrice ? (*Pour ce qui concerne l'exercice d'activités spécialisées « mâles », il ne s'agit pas de mépriser ni de diminuer la femme, mais de lui permettre de développer les merveilleuses qualités que Dieu lui a accordées en propre*).

Il est intéressant de constater que le verset 5 dit bien que la femme peut prier et prophétiser dans l'église (*don de prophétie*)... Elle peut donc jouer un certain rôle dans les assemblées. Dieu n'a jamais désiré bâillonner la femme, ni l'inférioriser par rapport à l'homme. L'interdiction de parler que Paul donnera plus loin concernera **un tout autre sujet**, une autre réalité très spécifique (= **enseignement** doctrinal dans une assemblée générale - voir le document « Ôr Vé Shalom » no 14 : « Ligne d'autorité instituée par Dieu... »). La femme peut donc faire beaucoup de choses pour et dans l'Église, cela va de

soi; Dieu veut évidemment pouvoir utiliser la femme, selon Sa justice. Elle est quand même la moitié de l'humanité! Dieu demande juste qu'elle arbore le voile qu'il lui a donné à la création, et qui indique la ligne d'autorité qu'il a établie au commencement. Et, dit-il, comme paraphrase et sorte d'hyperbole, si elle n'a pas les cheveux longs, c'est comme si elle n'était pas voilée; et si elle a les cheveux courts, c'est comme si elle était rasée = elle a la tête nue = contestation de sa réalité féminine et rejet de la ligne d'autorité décidée par Dieu. Et mélange et confusion même aux yeux des créatures angéliques -- verset 10 : « *C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité dont elle dépend.* » Évidemment, car « *nous sommes en spectacle aux hommes et aux anges...* »!

Dieu s'intéresse et regarde à l'homme et à la femme; il regarde aux deux, car l'un ne va pas sans l'autre. Nous formons un tout (corps, âme et esprit); homme, femme, et Jésus; « *Ish* », « *Isha* » et Dieu. Les cheveux ne sont pas « *simple apparence extérieure* » ou « *accessoire secondaire* » : ils ont leur fonction au même titre qu'un bras ou un œil. Ils constituent « *un membre* » de notre corps, créé par Dieu, et ils sont souvent le reflet de l'être intérieur. Et quand Dieu nous donne des conseils liés à notre attitude, à nos cheveux ou aux vêtements que nous portons, et même aux aliments que nous mangeons, c'est qu'il a de bonnes raisons, et c'est toujours pour notre bien.

Petite anecdote : il n'y a pas que les anges qui peuvent se tromper, et être mêlés ! Je me souviens très bien qu'à partir des années 1970, lorsque les gars, d'une façon assez généralisée, se sont mis à porter les cheveux longs, et pour certains très longs (= *honte selon Dieu !*), et que parallèlement quelques filles se sont mises à porter les cheveux courts (= *nudité, selon Dieu*), il nous arrivait régulièrement de faire « *erreur sur la personne* » ! Il nous arrivait de prendre un gars pour une fille, et une fille pour un gars ! Nous étions induits en erreur surtout à cause de la longueur des cheveux, puisque nous ne pouvons pas voir à travers les vêtements. Et parfois, la morphologie du visage et du corps peut prêter à confusion... Alors, dans un certain nombre de cas, il n'y a que la longueur des cheveux qui peut déterminer clairement de quel sexe il s'agit. C'est Dieu lui-même qui a voulu cette distinction, et jamais il ne lui est venu à l'idée et il n'a dit que la longueur des cheveux était proportionnelle à la **valeur** de la personne, mâle ou femelle. Toutes les inventions d'échelles de valeur en regard de l'homme et de la femme ne sont que le produit de l'être humain enclin à la faiblesse et à l'erreur. La femme aussi a été créée à l'image de Dieu, par Dieu. Et sa longue chevelure est un trésor pour elle, qui est la gloire de l'homme, qui est la gloire de Christ, qui est la gloire de Dieu. Et si les hommes voulaient vraiment encore se tenir debout, et être francs, ils admettraient volontiers, d'un commun accord, que le fait des cheveux longs pour une femme relève d'une pratique naturelle, qui plus est, s'avère

souvent très agréable à la vue et au toucher... Dieu a du goût ! C'est pourquoi le fait de cacher les longs cheveux que Dieu a donnés à la femme peut être un contresens et provenir d'une source brouillée ou « *religieuse* ».

Il est très important de mentionner qu'aucun verset de l'Ancien Testament, de la Torah (*la Loi de Moïse*), n'oblige la femme à porter un voile ou un couvre-chef, en quelque circonstance que ce soit. Cela est déjà très révélateur : s'il n'y avait pas d'obligation en ce sens « *sous la Loi* », peut-il y en avoir une sous la Nouvelle Alliance ? Il est vrai qu'historiquement parlant, le « *voile* » pour la femme (*dans un sens large = n'importe quel genre de couvre-chef*) a fait partie de pratiquement toutes les cultures et civilisations dans le monde, et cela bien avant l'apparition de l'Islam -- (*pour le besoin de l'étude nous utiliserons le mot « voile » pour désigner un couvre-chef de façon générale*). Mais tous ces voiles, dont les femmes étaient d'ailleurs souvent fières et satisfaites, mettaient en valeur le visage et laissaient entrevoir les cheveux, le cou, et rehaussaient la féminité de la femme. Il s'agissait en réalité d'un ornement simple, ou d'une pièce d'habillement pratique; pas d'un signe d'oppression ou d'humiliation. D'ailleurs, dans plusieurs parties du globe, la femme se couvrait la tête pour se protéger du soleil, de la même manière que les hommes portaient le turban. Dans plusieurs cultures aussi, le « *voile* » (*couvre-chef*) lui permettait d'attacher et de protéger ses longs cheveux qui pouvaient la gêner quand elle travaillait. Le voile avait donc très souvent une fonction utilitaire. Le port d'un couvre-chef, pour la femme comme pour l'homme, a ainsi pratiquement toujours été une pièce d'habillement normal, utile et agréable.

Une partie de l'Islam a malheureusement transformé le tout en symbole obligatoire de pudicité, ce qui n'était pas le cas dans les autres cultures. Parce que une « *burka* » ou un « *niqab* » ne sont pas du tout des voiles, comme on l'avait toujours entendu; ce sont des masques, des cages, des prisons! Le « *voile* » qui cachait le visage et les cheveux, et où on ne voyait que les yeux, était utilisé, dans l'Antiquité, par les prostituées qui se cachaient pour ne pas être reconnues -- Genèse 38 : 15 : « *Juda la vit, et la prit pour une prostituée, parce qu'elle avait couvert son visage.* » Alors, que certains Musulmans aient récupéré cet accoutrement pour en faire un symbole de pudicité, est donc un anachronisme vraiment surprenant ! La pudeur a été un pur prétexte pour certaines factions « *religieuses* » pour imposer un recouvrement total de la femme afin de l'occulter, de la « *faire disparaître* », de nier sa valeur en tant que personne. D'un autre côté il est vrai que parfois, comme en Israël, une femme pouvait accepter de mettre un couvre-chef en signe d'humilité et de respect; mais cela était volontaire et représentait de sa part un signe de reconnaissance envers quelqu'un qui daignait la considérer, dans une circonstance particulière -- Genèse 24 : 64-65 : « *Rebecca leva aussi les yeux, vit Isaac, et descendit de son chameau. Elle dit au*

serviteur: Qui est cet homme, qui vient dans les champs à notre rencontre? Et le serviteur répondit: C'est mon seigneur. Alors elle prit son voile, et se couvrit. » Un geste de modestie et de profond respect, beaucoup plus qu'un geste de pudeur; parce que nulle part Dieu n'a déclaré que le visage, les cheveux et le cou d'une femme étaient impudiques -- Voir le livre « Cantique des cantiques » dans la Bible. Le port d'un voile chez la femme a donc souvent été un geste libre et même apprécié personnellement, et non pas imposée par une « *junte masculine fanatisée* ». En Occident, ce n'est que tout récemment que le port généralisé du voile a été plus ou moins délaissé chez la femme; ce qui ne l'empêche pas de mettre, pour des raisons pratiques ou circonstancielles, un couvre-chef approprié à la situation ou aux besoins, comme c'est le cas pour le voile de la mariée par exemple.

Il nous faut aussi considérer toutes sortes de circonstances spéciales et spécifiques... Par exemple, si une femme a les cheveux courts, ou même complètement rasés, pour des raisons médicales ou autre force majeure, elle n'a qu'à se mettre un voile « *fait de main d'homme* », pour compenser le voile naturel qu'elle ne peut arborer. J'ai justement vu des cas pratiques dans ce sens : si une femme reçoit des traitements de chimiothérapie, ou subit des opérations sans relâche, il est extrêmement préférable et recommandé par les médecins qu'elle ait les cheveux courts, et même rasés. J'ai même rencontré des cas de familles où tous les membres de la famille étaient chauves, de génération en génération, garçons comme filles. Alors, dans tous ces cas, les filles et les femmes n'ont qu'à se mettre quelque chose sur la tête, comme « *voile* », en remplacement de leur voile naturel, dont elles se voient privées malgré elles. Pas plus compliqué que ça! Il n'y a là aucune aberration, aucune humiliation, aucune injustice, aucune laideur. Il ne s'agit pas non plus d'une question de culture, d'époque, de mode ou de fantaisie; c'est une demande toute naturelle de Dieu, et elle est en fonction directe avec Sa création originelle. Rien de compliqué, ni de saugrenu, ni de surprenant. Tout à fait naturel et normal, et en conformité avec la pensée de Dieu, son intention, son ordre, sa justice, sa volonté -- verset 16 : « *Si quelqu'un se plaît à contester, nous n'avons pas cette habitude, pas plus que les Églises de Dieu.* »

Il n'y a donc aucune obligation pour qu'une femme doive porter, en plus de ses cheveux longs, un deuxième voile par-dessus son voile naturel. À la base, il s'agit toujours d'une relation personnelle avec Dieu, pas d'un concept ou d'un précepte religieux. Maintenant, le fait de porter « *un voile* » par-dessus ses cheveux longs est-il un indicateur qu'une femme est soumise à Dieu et à son autorité déléguée ? Pas nécessairement. Il peut même arriver que le voile, que l'on déclare être un signe de soumission, puisse n'être en réalité qu'un artifice trompeur sur fond de rébellion. Aujourd'hui il y a une sorte de tendance au sein d'une partie de l'Église pour un retour au « *port du voile* », même par-

dessus les cheveux longs, dans certaines assemblées et certains milieux chrétiens, surtout messianiques... Mais nous devons être très prudents : nous devons absolument éviter de retourner à la situation des « *judaïsants* » du premier siècle, ou d'embrasser la « *situation culturelle* » qui prédomine dans la religion juive traditionnelle. Il peut y avoir des « *judaïsants* » dans les deux branches du christianisme : chrétiens des nations et juifs messianiques. Rien de surprenant à cela; il y avait aussi de semblables débats il y a 2000 ans.

Une femme, si elle devient rebelle et dominante, instinctivement, peut être tentée de démontrer de façon physique et visible qu'elle est plutôt soumise à Dieu et à sa Parole; justement parce que dans son subconscient, dans son cœur, elle sait qu'elle ne l'est pas vraiment... Il y a une petite voix qui essaie de lui révéler sa contradiction. Si la femme a dans son cœur un problème de soumission à Dieu et à sa volonté concernant l'autorité, et une sorte de rébellion « *douce ou énergique* », elle peut effectivement être tentée de recourir au stratagème du voile pour feindre et « *montrer* » qu'elle est spirituelle, soumise et dans les voies de Dieu. Et quand une femme fait ça, elle est souvent tentée d'imposer son geste aux autres femmes dans l'assemblée : se glorifier dans la chair des autres, comme il est mentionné dans le Nouveau Testament, qui appelle ça « *couler le moucheron et avaler le chameau* » ! Il ne faut pas oublier que, tout comme l'amour est contagieux, la rébellion l'est aussi.

Effectivement, qu'en est-il de la situation d'une femme « *insoumise* » à Dieu, qui porte les cheveux longs, mais qui rajoute en plus un 2^e voile « *fabriqué de main d'homme* », pour se présenter à une rencontre de croyants, dans un contexte où il n'y a pas de nécessité ni de raison à un « *voile supplémentaire* » ? C'est comme si elle disait à son Créateur : « *Je ne suis pas satisfaite du voile que tu m'as donné lors de la création, je veux plus que ça, je veux faire plus !* » Le Nouveau Testament nous met souvent en garde contre les « *faux semblants d'humilité et de soumission* », qui ont une apparence de piété, mais qui sont mus par des motifs charnels, et qui ne sont en fait que des tentatives de « *jeter de la poudre aux yeux* », recélant un orgueil caché et une sorte de « *propre justice* ». Cela ressemble beaucoup aux Juifs religieux et pharisiens qui avaient rajouté aux 613 lois et commandements de l'Ancien Testament, plus de 600 règles, règlements et injonctions de toutes sortes, pour « *améliorer* » la Loi de Dieu, pour être « *meilleurs* » que Dieu !? Le double, quoi ! Un voile naturel, pas assez ! -- il faut en mettre un autre ! Il existe donc deux situations qui peuvent chagriner notre Créateur :

- Cheveux courts = tête rasée = pas de voile du tout
- Cheveux longs + un 2^e couvre-chef (*ou chapeau...*) = 2 voiles superposés, avec la réalité d'un fond de féminisme subversif dans le cœur...

Il existe des situations réelles où des femmes réfractaires à toute autorité dans l'église, à leur mari, à tous les hommes en général, et donc à la Parole de Dieu, arrivent toujours à

leur assemblée avec un « *voile* » sur la tête ! Des femmes ayant un « *esprit de contrôle* », une démangeaison de dominer, et qui, pour cacher ces travers, prennent un grand soin de se mettre quelque chose sur la tête, pour feindre une piété et une soumission exemplaires. Il existe des femmes qui mènent leur mari « *par le bout du nez* », qui « *portent la culotte* », comme on dit communément, avec un désir dans leur cœur de dominer sur tout ce qui bouge, et qui en même temps professent qu'il faille se couvrir la tête dans les assemblées chrétiennes (*indépendamment de la longueur des cheveux*)! C'est pourquoi Dieu ne permet pas qu'un bout de tissu devienne une sorte de « *passé magique* », de « *sacrement* », de « *signe ostentatoire automatique* », qui prétend indiquer exactement le contraire de ce qui peut être au-dedans du cœur. Le voile ne devrait donc être, idéalement, qu'un moyen simple et pratique de palier à un manque ou à une absence de voile naturel, peu importe les raisons. Par exemple, si une femme occupe un emploi où on exige qu'elle ait absolument les cheveux courts, elle se retrouve dans une situation où elle doit se soumettre à une autorité terrestre, et Dieu approuve une telle soumission. Elle n'aura alors qu'à se mettre un simple couvre-chef pour aller aux réunions de l'assemblée, et aucun mal ni dommage n'est ainsi causé à personne. Et si Dieu déclare qu'une femme est plus en accord avec sa nature avec les cheveux longs qu'avec les cheveux courts, qui oserait dire le contraire, sinon l'Adversaire, l'Accusateur, et ceux qui écoutent ses suggestions ?

Qu'arrive-t-il maintenant si une femme arrive dans une assemblée chrétienne avec un foulard en plus de ses cheveux longs, et qu'elle le fait avec un cœur pur, c'est-à-dire qu'elle est convaincue qu'elle doit en porter un, et qu'en faisant ainsi elle plaît à Dieu? Nous ne devons pas la scandaliser, la chagriner, mais devons la remettre à Dieu et à sa relation avec Lui, qui saura bien l'éclairer en temps opportun, s'il y a lieu... Le port d'un foulard (*couvre-chef*) dans une assemblée chrétienne peut provenir de deux sources : soit d'un cœur pur, soit d'une intention « *trouble* »... Dieu nous demande, à prime abord, de ne pas juger « *tout de go* » : que celle qui porte un voile ne juge pas celle qui n'en porte pas, et que celle qui n'en porte pas ne juge pas celle qui en porte un (tout en sachant que le port des cheveux longs est le voile de base). L'attitude à prendre est celle expliquée dans Romains 14 : 1 à 6 et 13 à 16 : « *Accueillez celui qui est faible dans la foi, et ne discutez pas les opinions. Tel croit pouvoir manger de tout; tel autre, qui est faible, ne mange que des légumes. Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange, car Dieu l'a accueilli. Qui es-tu, toi qui juges un serviteur d'autrui? S'il se tient debout, ou s'il tombe, cela regarde son maître. Mais il se tiendra debout, car le Seigneur a le pouvoir de l'affermir. Tel fait une distinction entre les jours; tel autre les estime tous égaux. Que chacun ait en son esprit une pleine conviction. Celui qui distingue entre les jours agit ainsi pour le Seigneur. Celui qui mange, c'est pour le Seigneur qu'il mange, car il rend grâces à Dieu; celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend grâces à Dieu.... Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais pensez plutôt à ne rien faire qui soit pour votre frère une pierre*

d'achoppement ou une occasion de chute. Je sais et je suis persuadé par le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi, et qu'une chose n'est impure que pour celui qui la croit impure. Mais si, pour un aliment, ton frère est attristé, tu ne marches plus selon l'amour: ne cause pas, par ton aliment, la perte de celui pour lequel Christ est mort. Que votre privilège ne soit pas un sujet de calomnie. » Il est malséant d'essayer d'imposer notre conviction personnelle aux autres, à l'encontre de leur conscience et de l'amour de Christ. Les choses terrestres, les éléments physiques de ce monde sont tous temporaires; mais la relation avec Dieu est éternelle. Cela ressemble un peu au cas du mariage concernant la femme : si elle se marie, elle fait bien; si elle ne se marie pas, elle fait encore mieux, surtout si c'est pour le Seigneur. C'est ce qu'il y a dans le cœur qui compte, Jésus l'a dit. Le voile lui-même n'est qu'un morceau de tissu qui disparaîtra comme toutes les choses de ce monde.

Nous ne pouvons donc pas juger seulement à partir de l'extérieur. Car si une femme met un 2^e voile par-dessus son propre voile naturel, par ignorance, à cause d'une conscience faible, ou parce que d'autres lui ont dit qu'elle devait le faire, elle n'est pas dans une situation de péché. Et il faut aussi donner un peu de répit et de temps aux nouvelles converties; un peu de sollicitude et de compréhension sont aussi bibliques. C'est toujours dans le cœur que ça se passe; toujours. La vie chrétienne est d'abord et avant tout une relation personnelle verticale entre chaque croyant et son Créateur. Ensuite, mais ensuite seulement, il y a la relation horizontale entre les croyants. Nous devons donc être très prudents dans nos jugements, sachant que le plan et l'intention de Dieu demeurent, et demeureront toujours, malgré toutes nos fantaisies, nos faiblesses, nos tentatives humaines, et cette inclinaison naturelle à vouloir éblouir les autres, pour camoufler nos « ossements de mort intérieurs » !

Maintenant que la question de fond est réglée, il reste la question de la forme, de la réalité physique du « *voile en tissu* »... Le type de voile, la sorte de voile. Quoi mettre, **lorsque la nécessité est là** ? Nonobstant toute considération sociologique ou géographique, quel genre de voile la femme doit choisir quand il y a une nécessité personnelle, par exemple si elle se retrouve dans une situation forcée de port de cheveux courts ? Il y a d'abord les principes généraux que Dieu donne dans toute sa Parole : simplicité, modestie, respect des autres, principes qui veulent que nous soyons tous habillés normalement, sans luxe, sans sensationnalisme, sans chercher à attirer l'attention sur nous, sous peine de devenir une sorte de dérangement et de distraction pour les autres. Les femmes peuvent mettre un couvre-chef normal, habituellement sobre et accepté dans sa société. Il n'est pas obligé que ce soit laid, ni archaïque; le « *voile* » (ou **couvre-chef**) n'a pas non plus à être flamboyant, exubérant, remarquable. Les principes élaborés dans notre livre « Le chrétien et l'habillement... » (*Éditions Ôr Vé Shalom*) valent pour toutes les pièces d'habillement, autant pour l'homme que pour la femme. Les principes spirituels bibliques de base ne changent pas; Dieu ne change pas. Le principe de base en est plutôt un d'égalité en valeur, de parité, de normalité, d'humilité. Nous savons que les éléments de ce monde sont pratiquement toujours en relation avec ce qui se

trouve dans le cœur, avec toujours les mêmes dualités : orgueil versus humilité, extravagance versus modestie, égocentrisme versus abnégation, égoïsme versus amour, rébellion versus soumission, provocation versus respect, etc., etc. Qu'est-ce qui est bien, qu'est-ce qui est mal : le Saint-Esprit est capable de le révéler à chacun personnellement, pour l'avantage spirituel de tous et chacun.

Rencontres dans un bâtiment ouvert, ou dehors, au grand air ?

Il est important de regarder la situation de nombreuses tribus et peuplades à travers le monde, où les femmes portent différents foulards, écharpes, châles, bandanas ou tout autre couvre-chef, qui souvent, ont un aspect **utilitaire** plus qu'esthétique. Certains grands foulards ou cache-têtes servent souvent à se protéger du soleil, du vent, de la chaleur, du froid, et autres éléments de la nature. L'habillement est donc « *intelligent* » et pratique, en fonction de situations géographiques, circonstancielles et climatiques. Question de gros bon sens, de commodité, d'hygiène, de protection. Alors, **si les rencontres de croyants ont lieu dans un bâtiment ouvert, ou dehors, en pleine nature**, il est normal que les femmes (*et même les hommes?*) puissent mettre un couvre-chef **pour se protéger**, si nécessaire, et cela n'a aucune incidence spirituelle. Il s'agit plutôt d'une situation essentiellement pratique : celle de porter divers habillements ou tuniques, avec le cache-tête approprié, en fonction des conditions climatiques; mais le visage peut être découvert et radieux, et exprimer la joie et la simplicité. Dieu éprouve beaucoup de joie à voir ces femmes « *féminines* », libres et radieuses, actives et émancipées, mais qui demeurent en toutes choses et en tout temps dans sa ligne de pensée pour ce qui est de l'autorité dans le couple, dans la famille, et dans l'Église. Rien à voir avec les voiles lugubres, épais, pesants, et signes d'avilissement, portés par les femmes de certaines factions religieuses extrémistes, qui « *étampent* » ainsi la femme d'un signe visible de rabaissement et de nihilisme, qui, aux yeux de Dieu, est de l'antinature. Tout voile et tout habillement imposés à la femme par une religion « *humaine* », et qui proviennent d'une volonté d'humiliation, de domination malsaine, d'écrasement, n'honorent pas du tout le Créateur. Non, les femmes dont nous parlons ci-haut sont respectées, appréciées et honorées par leur mari et leur société respective, comme des êtres de valeur; parfois bien plus que dans certaines de nos sociétés occidentales hypocrites qui fonctionnent avec des masques, des façades, et la « *novlangue* » de George Orwell ! Il peut arriver aussi que ces femmes portent parfois (*mais pas toujours*) les cheveux assez courts, à cause de la chaleur et de beaucoup de considérations pratiques et hygiéniques. Mais comme elles arborent volontairement leur joli et simple « couvre-chef » tout le temps, à cause des facteurs extérieurs, et donc aussi lors des réunions chrétiennes en plein air, la question de la nudité causée par les cheveux courts ou rasés ne se pose pas; elles sont déjà dans la norme du Seigneur, car elles portent déjà, de façon toute simple « *leur voile suppléant* », pour se protéger du vent, du sable ou de la poussière, du soleil, du froid, ou autre élément de la nature. Ce qui fait qu'en fin de compte, pour des raisons autres que spirituelles, il n'y a certainement pas de mal à conserver son voile pour assister aux réunions chrétiennes, surtout pour des raisons pratiques, climatiques et utilitaires, par nécessité.

Quelle attitude maintenant peut prendre une femme « *occidentale* », ayant déjà une longue chevelure, qui assiste à une rencontre chrétienne chez une de ces peuplades « *géographiques* » ? Paul donne une réponse « intelligente » ailleurs : elles peuvent « *se faire toutes à toutes* » ! Quand nous visitons et passons un certain temps chez une peuplade, les gens de cette culture apprécient beaucoup que nous faisons des efforts pour nous identifier à eux : langue, nourriture, habillement, coutumes, etc., évidemment quand cela ne vient pas en contradiction avec les valeurs explicitées dans la Bible. D'ailleurs, lorsque nous faisons des efforts dans ce sens, ces gens nous acceptent beaucoup plus facilement, sont plus ouverts à l'Évangile, et à tout ce que nous disons et faisons. Hudson Taylor, quand il vivait en Chine, pour évangéliser, apprenait le Chinois, mangeait comme les Chinois, s'habillait comme les Chinois, et vivait comme les Chinois. Et quand il revenait faire ses tournées en Angleterre, il redevenait un Anglais et s'habillait comme un Anglais ! Quelle est la situation d'une femme occidentale qui assiste à une réunion parmi une peuplade où les femmes portent un couvre-chef pour des raisons utilitaires dont on a déjà parlé : elle n'est pas obligée de mettre elle aussi sur sa tête un « *voile* » supplémentaire, si elle porte déjà « *le voile de la création* », mais, pour mieux s'identifier à ses hôtes, elle peut librement choisir de revêtir elle aussi un « *voile utilitaire* », pour sa propre protection. Mais en revenant chez elle, dans son pays d'origine, elle ne doit pas penser ni véhiculer que le port d'un 2^e voile est obligatoire ; sinon elle risque de semer la confusion dans son assemblée. Le seul fait de penser que Dieu exige un 2^e voile par-dessus celui qu'il a déjà fourni est un peu comme « *tenter de recoudre le voile du Temple* » ! Le Royaume instauré par Jésus n'est jamais basé sur des éléments purement terrestres.

Parce que, on ne le répétera jamais assez, tout se passe au niveau du cœur. Dieu, contrairement aux hommes, regarde d'abord et avant tout au cœur, aux motivations et aux intentions les plus secrètes, et non pas à l'aspect extérieur. Les hommes « *s'agitent* » et se disputent sur le visible ; Dieu regarde et s'intéresse surtout à l'invisible. Que de discussions, de disputes et de divisions inutiles nous provoquons lorsque nous prenons la vie chrétienne comme un ensemble de règles au lieu d'une relation vivante et personnelle avec notre Créateur et notre Père. Quel drame ! « *Qui nous délivrera de ce corps de mort ! ?* » Nous connaissons déjà la réponse.

Finalement, ce n'est pas à la Bible à s'adapter aux cultures, aux traditions humaines, et aux changements culturels ; c'est aux cultures, aux peuples et aux individus à s'adapter au message biblique, en tenant compte évidemment qu'il s'agit d'un message de grâce et de liberté en Christ, et non pas d'autoritarisme et de condamnation. Les cultures fluctuent, changent constamment, peuvent varier énormément, commencent et s'éteignent ; mais la Bible demeure universelle, éternelle, immuable et infaillible. Et si nous faisons des efforts pour que les rencontres de chrétiens redeviennent des *réunions de famille* joyeuses et spontanées comme cela était durant les premiers siècles, les participants seront plus enclins, tout naturellement, à s'habiller **normalement**, et même à garder leur habit de travail ou autre pour aller aux rencontres, surtout s'ils n'ont pas le temps de se changer ! Le repas spirituel et la communion fraternelle qui les attend les motivant infiniment plus que le souci de savoir quoi se mettre sur le dos. La loi du « 2^e »

voile en plus » devient alors plutôt caduque et futile; les femmes ne se sentiront pas obligées de mettre un voile sur la tête pour se rendre utiles durant les réunions fraternelles. Bon, n'oublions pas qu'il s'agit avant tout d'un cas de conscience personnelle entre Dieu et chaque femme. Mettons moins d'emphasis sur le cadre extérieur physique, et recevons davantage la sanctification libératrice et « *guérissante* » de Christ.

Longueur des cheveux

Maintenant, qu'est-ce qui détermine si les cheveux sont longs ou courts ? Ah! la bonne question! C'est là que nous pouvons démontrer si nous sommes spirituels, ou encore charnels et légalistes. Si nous sortons nos règles de mesure ou commençons à fixer des paramètres pour la longueur et la coiffe des cheveux, nous annulons la Parole de Dieu qui dit que la vie chrétienne est d'abord et surtout le fruit d'une relation personnelle avec notre Père. C'est à chaque femme, dans son intimité avec Dieu, à connaître quelle est, pour elle personnellement, la longueur de cheveux qui la rend confortable et en accord avec l'Esprit quant à la réalité de son « *couvre-chef naturel* ». Il n'y a pas de règle, de réglementations précise, car la chevelure peut varier à l'infini, de même que la réalité physique de chaque femme. En demeurant ainsi dans la vie de l'Esprit, nous évitons de nous glorifier dans la chair et l'accoutrement des autres, en leur imposant nos critères, et nous ne cherchons pas à vivre la vie chrétienne des autres à leur place. Les mêmes principes spirituels s'appliquent aussi aux hommes.

Combattons toujours cette fameuse tentation de dominer sur les autres! Quand une femme est convaincue dans son cœur que la longueur de ses cheveux = cheveux longs, elle est en accord et en paix avec son Dieu, même si cette longueur ne fait pas l'affaire de certains, comme les pharisiens, qui s'emploient à « *checker* » les autres, et qui ne regardent jamais ce qu'il y a dans leur propre cœur, pouvant être rempli « *de rapines et d'ossements de morts* »... Et les travers de ces derniers sont incommensurablement plus graves et fatidiques que les quelques centimètres de plus ou de moins que peuvent mesurer la chevelure de celles qui les entourent ! Pour la longueur des cheveux, il y a donc un aspect spirituel mais aussi personnel.

Et les hommes?

Et pour ne pas laisser notre homme complètement en reste, que signifie le verset 4 : « *Tout homme qui prie ou qui prophétise, la tête couverte, déshonore son chef.* » ? Pourquoi, et de quel voile s'agit-il ? Il y a deux possibilités : l'une littérale = couverture en tissu; la deuxième spirituelle = couverture humaine, par le fait d'autres personnes (*joug humain*). Nous savons que des Juifs religieux « *mâles* » (qui ne croient pas en Jésus le Messie), certains musulmans, et même des adeptes d'autres religions, ont pris l'habitude de se mettre quelque chose sur la tête pour « *prier Dieu* »... Cela n'est pas en accord avec notre verset 4 de 1 Corinthiens 11. Cela n'est pas surprenant : quand les hommes ne marchent pas dans la lumière de la Parole, ils créent toujours des traditions contraires à celle-ci. Mais pourquoi se couvrir la tête serait-il un déshonneur pour l'homme envers

Dieu? Pourquoi est-il déconseillé à l'homme d'avoir les cheveux longs, du moins dans l'assemblée? Pourquoi la femme doit être voilée et non pas l'homme ?

La réponse est très simple, et elle est en relation avec la création elle-même, et avec la décision de Dieu par rapport à sa ligne d'autorité déléguée. Dieu est logique et conséquent avec sa Parole : étant donné que, selon la Bible, l'homme et sa femme ne forment qu'un seul corps, il ne peut pas y avoir 2 têtes -- deux individus différents = 1 corps = une tête. Alors, comme l'homme est aussi la tête de la femme (*du corps*), vu du ciel, c'est celui qui a les cheveux courts (= *tête non voilée*), qui est la tête « **visible** ». Par exemple, dans une assemblée, le mari et son épouse, ne formant qu'un seul corps, selon Dieu, ne doivent présenter qu'une seule tête, pour Dieu, les anges, et les hommes... Et, de par la création : homme = cheveux courts = tête nue; femme = cheveux longs = tête voilée; ce qui donne une seule tête visible. Et par extension, la situation s'adresse aux deux gents masculine et féminine dans leur ensemble. Si la femme a les cheveux courts = elle déshonore **son chef** = **l'homme**, en général, et son propre mari, en particulier -- verset 5 : « *Mais toute femme qui prie ou qui prophétise sans avoir la tête couverte, déshonore sa tête...* » C'est comme si elle déclarait à l'homme: je veux être comme toi, je veux être toi, je veux être « *homme* » ! Et si l'homme porte les cheveux longs, c'est comme s'il déclarait qu'il voulait être comme la femme, être voilé ! Il se trouve à adopter le naturel de la femme, et annule donc la différenciation de base entre les deux « *versions* » de l'humanité. Dieu dit que cela le déshonore, car cela écarte l'homme mâle de sa propre constitution naturelle (*comme le sont aussi l'efféminé, le transgenre ou l'homosexuel...*) et de sa responsabilité de chef. Car nous savons que dans le monde, le fait de la femme aux cheveux courts et de l'homme aux cheveux longs, vient en appui à la « *théorie du genre unique* », adoptée maintenant par les chefs de ce monde, dans ces temps difficiles que nous vivons avant le retour de Jésus.

Bref, pour Dieu, il n'y a qu'un seul être humain; il doit donc n'y avoir, vu d'en haut ou vu d'en bas, qu'une seule tête dirigeante « visible », corporellement et spirituellement. Selon Dieu, une tribu, un chef; une famille, un chef ! Si donc l'homme est la tête de la femme, la femme doit porter une voile sur sa tête (cheveux longs, perruque ou autre accessoire...), pour qu'il n'apparaisse qu'une seule tête visible et non pas deux, ce qui serait contraire à l'ordre établi par Dieu, et pour montrer, par sa tête voilée, que sa vraie tête est celle qui est découverte = celle de l'homme, et du mari, le cas échéant. Ce qui donne une seule tête pour deux êtres qui ne font qu'un seul corps. Le voile de la femme représente donc son corps tout entier qui est sous l'autorité de l'homme, qui est sous l'autorité de Christ, qui est sous l'autorité de Dieu.

Et comme Christ est la tête de l'homme, celle-ci doit être à nu, c'est-à-dire non voilée, pour lui répondre directement, car c'est Christ qui est son voile, vis-à-vis de Dieu, et qui est l'autorité finale. Spirituellement, cela signifie -- entre autre -- qu'il n'a pas à se cacher devant Dieu : il se met à nu et en faisant ainsi, il l'honore. De même, quand on se met à nu intérieurement, on se regarde et on se voit tel qu'on est vraiment; notre cœur nous révèle notre homme intérieur. Ainsi l'Esprit de Dieu peut nous guider plus facilement dans nos responsabilités, nos louanges et nos prières.

En résumé :

- Homme = gloire de Dieu = tête nue = cheveux courts;
- Femme = gloire de l'homme = tête couverte = chevelure donnée par Dieu, ou perruque, ou accessoire, si cheveux courts ou rasés. Dieu lui a donné un voile de différentiation qui est membre de son corps physique. Mais intérieurement, elle doit aussi être à nue, dans une soumission joyeuse et volontaire, et ainsi le voile naturel que Dieu lui a donné met toutes les choses à leur place et dans la perspective du Seigneur.

P.S. : Après avoir fini d'écrire ce qui précède, je suis allé voir d'autres versions bibliques du passage de 1 Corinthiens 11 : 1 à 17... Cela n'a fait que confirmer et renforcer tout ce que le Seigneur avait bien voulu me faire comprendre jusqu'alors. Dans la version « Bible de Jérusalem », on traduit : « **Car la chevelure lui a été donnée comme couvre-chef** ». La T.O.B écrit : « ...*Car la chevelure lui a été donnée en guise de voile.* » La version « Parole de vie - Bibli'O » donne, pour le verset 15 : « **Mais pour la femme, c'est un honneur, car elle a reçu des cheveux longs pour lui servir de voile.** » Quand le Seigneur nous révèle sa Parole, tout devient si clair et si simple!

*** Voyons comment cela est traduit dans la version **David Martin (1744)** -- les principaux versets:

1 Soyez mes imitateurs, comme je [le suis] moi-même de Christ.

2 Or, mes frères, je vous loue de ce que vous vous souvenez de tout ce qui me concerne, et de ce que **vous gardez mes ordonnances, comme je vous les ai données.** (*n'oublions pas que c'est Dieu qui parle, en fin de compte -- M.C.*)

3 Mais je veux que vous sachiez que le Chef (*la tête*) de tout homme, c'est Christ; et que le Chef (*la tête*) de la femme, c'est l'homme ; et que le Chef de Christ, c'est Dieu.

4 Tout homme qui prie, ou qui prophétise, **ayant [quelque chose] sur la tête**, déshonore sa tête.

5 Mais toute femme qui prie, ou qui prophétise sans avoir la tête couverte (*sa chevelure longue normale, ou un accessoire -- M.C.*), déshonore sa tête : **car c'est la même chose que si elle était rasée.**

6 Si donc la femme n'est pas couverte (*de la chevelure que Dieu lui a donnée -- M.C.*), qu'on lui coupe les cheveux. **Or s'il est déshonnête à la femme d'avoir les cheveux coupés, ou d'être rasée, qu'elle soit couverte.**

7 Car pour ce qui est de l'homme, il ne doit point couvrir sa tête, vu qu'il est l'image et la gloire de Dieu ; mais **la femme est la gloire de l'homme.**

9 Et aussi l'homme n'a pas été créé pour la femme, **mais la femme pour l'homme...**

15 **Mais que si la femme nourrit sa chevelure, ce lui est de la gloire, parce que la chevelure lui est donnée pour couverture.**

*** Bon, allons voir seulement une autre version, celle **d'Ostervald (1877)** :

4 Tout homme qui prie ou qui prophétise la tête couverte, déshonore son chef.

5 Mais toute femme qui prie ou qui prophétise sans avoir la tête couverte (= *sans ses cheveux longs, ou un accessoire* -- M.C.), déshonore son chef; **car c'est la même chose que si elle était rasée.**

6 Que si la femme n'a point la tête couverte (= *ses cheveux naturels* -- M.C.), **qu'elle se coupe aussi les cheveux. Mais s'il n'est pas honnête à une femme d'avoir les cheveux coupés (= *courts* -- M.C.) , ou d'être rasée, elle doit donc avoir la tête couverte.**

7 Pour ce qui est de l'homme, il ne doit pas se couvrir la tête, puisqu'il est l'image et la gloire de Dieu; mais la femme est la gloire de l'homme.

13 Jugez-en vous-mêmes; est-il de la bienséance qu'une femme prie Dieu sans avoir la tête couverte?

14 La nature même ne nous apprend-elle pas qu'il est honteux à l'homme de porter de longs cheveux;

15 **Et que si la femme porte les cheveux longs, cela lui est honorable, parce que les cheveux lui ont été donnés pour lui servir *comme* de voile?**

*** Un petit détail important pour finir : La vérité de Dieu ne doit jamais être basée, de façon indéfectible et totalement assurée, sur une expérience personnelle ou une démarche particulière, aussi sincère soit-elle, mais seulement à partir de la Parole immuable de Dieu révélée par le Saint-Esprit au travers de la relation personnelle avec le croyant.

***** Texte biblique de référence :** à moins d'avis contraire, la version utilisée dans le document est celle de la Bible Second révisée de Genève -- 1975/1979

***** Édité et imprimé au Québec (Canada) – mars 2014**

Michel Cournoyer

Email : orveshalom@hotmail.com

Site Web : www.egliseduseigneur.ca

***** Éditions « Ôr Vé Shalom »**

***** Tous droits réservés**

***** ISBN 2-9806818-9-X**

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, octobre 2014
Bibliothèque nationale du Canada, octobre 2014

******* Permission accordée d'imprimer et photocopier à volonté les documents sur une base personnelle et non commerciale, afin d'en faire profiter le plus grand nombre possible.

******* Pour mettre un document « Ôr Vé Shalom » sur votre site Internet, vous devez en faire la demande et indiquer clairement sa provenance : auteur, édition, année... Les coordonnées sont indiquées à la dernière page de chaque document.
